

**Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration
des 22 novembre 2022 et 6 décembre 2022**

Rapporteuse : Anabela FRAGA

**DA 212 – 22.11 PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE
FONCTIONNEMENT ANNUEL 2023, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À
L'AUTORISATION D'EMPRUNTER**

Séance du 22 novembre 2022

M. AGRAMUNT, Maire, invite les commissaires à poser toutes les questions qu'ils souhaitent. En fin de séance, il sera décidé, en fonction des questions restantes, du maintien ou de l'annulation de la séance de commission du 29 novembre.

M. AGRAMUNT invite les commissaires à s'entretenir avec leur groupe et à venir avec les propositions d'amendements lors de la double séance du 6 décembre prochain.

M. RUETTIMANN, Secrétaire général adjoint, répond à la question posée lors de la TCR par une commissaire (VERT.E.S) concernant le taux d'absentéisme : ce taux est de 5.35% pour 2021.

Vu le budget conséquent et la prévision d'un boni de CHF 800'000.00, un commissaire (PLR) demande s'il est toujours adéquat de maintenir l'impôt des médailles pour chiens, qui représente un montant de CHF 48'000.00. Quel est l'impact de ce revenu, d'une part, sur les communiens et, d'autre part, sur le budget général ?

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, répond que le calcul avait été fait lors d'une question précédente sur le sujet. Les coûts engendrés par la présence des chiens sur le territoire verniolan ne sont pas entièrement couverts par la taxe. Il serait inadéquat de supprimer cette taxe, d'autant plus qu'une volonté populaire a été exprimée en faveur du maintien de cette taxe à son niveau actuel.

M. BUSCHBECK souligne que le budget est équilibré et constate les velléités des Conseillers municipaux de baisser les revenus. Il rappelle que le Conseil administratif a été fortement critiqué l'an dernier au sujet de la dette énorme. Celle-ci n'a pas disparu, dès lors M. BUSCHBECK suggère, dans le cadre général de la discussion, d'y penser et de garder le bénéfice de côté sans tout de suite y toucher.

Une commissaire (Le Centre-VL) revient sur la différence de près de CHF 6 millions pour l'aide aux familles au point des crèches. Il lui a été répondu que cette différence concernait les crèches. Une commissaire (Le Centre-VL) souhaite savoir si c'est la crèche de l'Étang qui a généré cette différence de CHF 6 millions. Le montant de CHF 6 millions correspond au delta entre les comptes 2021 et le budget 2023.

M. RUETTIMANN confirme le montant du delta avec : CHF 29 millions aux comptes 2021 (rubrique 54 - familles et jeunesse) et CHF 35 millions au budget 2023. Les montants concernent les crèches, ainsi que le montant de la subvention à la FASE, dont l'écart est un peu moins spectaculaire. M. RUETTIMANN explique le delta par l'ouverture partielle de la crèche de l'Étang en 2021. Tous les groupes seront ouverts en 2023, avec un fonctionnement complet. Pour l'EVE Étang (plan principal - page 73), les dépenses 2021 étaient de CHF 1.1 million et les dépenses budgétées en 2023 sont de CHF 5,8 millions.

Une commissaire (Le Centre-VL) demande quelle est l'évolution des revenus pour la crèche de l'Étang. M. RUETTIMANN répond que les revenus se trouvent en dessous des charges (plan principal - page 73). Ils étaient de CHF 272'000.00 en 2021 et sont estimés à CHF 2'084'000.00 pour 2023.

■ Plan principal - page 58 - 3420.513 - Café des Possibles

Un commissaire (PLR) constate des charges d'entretien des bâtiments en 2021, alors qu'il n'y en a pas aux budgets 2022 et 2023. Est-ce que l'absence de montant est liée au fait que le bâtiment est loué ? Il demande où figurent, dans le budget, les deux facilitateurs de quartier.

Concernant les facilitateurs de quartier, Mme JACQUET, Secrétaire générale adjointe, répond qu'il y avait un chargé de projet et un animateur. Le chargé de projet a quitté la Commune ; un autre animateur a été engagé. Une augmentation du taux d'animation du Café des Possibles a été demandée. Il s'agit pour l'instant de contrats CDD jusqu'à fin 2023. L'objectif sera de les pérenniser ensuite en fonction de la structure qui sera mise en place dans le quartier.

Pour la question liée au bâtiment, Mme JACQUET précise que le Café des Possibles se situe dans le bâtiment construit par la Commune. La Commune ne se loue pas à elle-même le local.

Un commissaire (UDC) constate que les revenus de l'impôt sur la fortune sont budgétés en diminution de 10%. Il demande si cela signifie que les communiens n'ont plus aucune épargne.

Mme DE LA OLIVA, Cheffe du service des finances (SFI), confirme que l'impôt sur la fortune est en diminution. Cela est dû aux perspectives économiques qui sont prises en considération pour les estimations fiscales par le Département des finances. Il s'agit normalement d'un impôt plutôt stable, mais étant donné la conjoncture, le taux appliqué par l'Administration fiscale cantonale pour l'estimation de cet impôt est en baisse par rapport à celui qui était dans les estimations de l'an dernier.

M. RUETTIMANN précise que cela doit être corrélé avec la situation des marchés financiers. Autant les bourses ont connu une année 2021 extraordinaire, autant la situation en 2022 est différente et beaucoup plus compliquée.

Un commissaire (VERT.E.S) demande des explications concernant le glissement du montant, pour le paiement des licences, de l'interne vers le SIACG. Il demande s'il s'agit juste d'une bascule ou également d'un changement de type de licences. Il demande ce qui se cache derrière ce changement.

M. AGRAMUNT répond qu'un travail politique a été effectué par la Ville de Vernier pour changer un peu le système actuel du SIACG au niveau du paiement des contributions des communes auprès de cette instance. Le travail effectué a permis d'obtenir la prestation pour le prix payé. Les grandes communes payaient des montants trop élevés au SIACG par rapport aux petites communes ; un changement de financement a intégré le financement de différentes licences.

Certaines communes avaient des licences avec d'anciennes versions de Windows ou Microsoft Office, l'élément de sécurité informatique a été avancé pour effectuer le changement auprès du SIACG. Il y a eu un transfert au niveau des licences.

Séance du 6 décembre 2022

Amendement 1 - déposé par un commissaire (UDC)

Plan principal - page 80 - 593 - Actions d'entraide à l'étranger

Somme budgétée : CHF 580'000.00

Proposition diminution : CHF 103'998.00

Somme finale proposée : CHF 476'002.00

Motif de la modification proposée : prise en considération d'aide apportée à des populations migrantes sur le territoire communal au titre d'aide au développement.

Le commissaire (UDC) souhaite prendre en considération les diverses aides aux migrants et déduire un montant du compte action d'entraide à l'étranger.

Concernant l'amendement sur l'aide au développement et le soutien en Suisse, M. STAUB, Conseiller administratif, précise qu'il s'agit de deux choses différentes. On ne peut pas comparer l'aide au développement et ce qu'on peut amener comme soutien en Suisse. L'aide au développement concerne, comme son nom l'indique, le développement. Il ne faut pas couper cette aide globale pour l'ajouter à l'aide aux migrants en Suisse (aide aux personnes qui sont déjà là). Les aides sont complémentaires.

M. STAUB précise que le budget ne prévoit pas d'aide aux migrants directement ; les aides individuelles sociales sont destinées exclusivement à des personnes qui ont un permis. L'intitulé, qui fait croire que l'on est dans la migration, est un libellé dû à la norme comptable MCH2. M. STAUB avait donné des explications à ce sujet l'an dernier. Il avait souligné que le titre général de la ligne est trompeur. Le montant d'aide concerne le subventionnement des cours de français-intégration de l'Université ouvrière de Genève (UOG). Il y a également des revenus sur ces cours de l'UOG. Toutes les lignes sont en lien, non pas avec le soutien à la migration, mais avec le soutien à l'intégration.

Amendement 2 - déposé par le commissaire (UDC)

Le commissaire (UDC) souhaite modifier la 2^e invite de la DA de la manière suivante :

- de fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à 49.75 centimes.

Un commissaire (PLR) estime qu'il faudrait réfléchir réellement à ce qu'implique une baisse ou une augmentation du centime additionnel. Ce débat, qui lui semble primordial, devrait avoir lieu en avril ou mai, mais pas au moment du vote du budget. Lors de la discussion, il faudra se demander s'il faut augmenter les centimes additionnels pour mieux amortir la dette ou les baisser pour ne pas être toujours la Commune pauvre du Canton (donnant ainsi le signal que les finances vont un peu mieux et que la Commune peut se passer des subventions des communes riches).

Le commissaire (PLR) souligne que la Commune perdrait au niveau de la péréquation en baissant le centime additionnel, car elle percevrait moins d'impôts et devrait participer davantage au pot commun.

Amendement 3 - déposé par le commissaire (UDC)

Le commissaire (UDC) souhaite modifier la 3^e invite de la DA pour renoncer à percevoir des centimes additionnels en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023.

Amendement 4 - déposé par le commissaire (UDC)

Plan principal - page 35 - 3210.101 - Bibliobus du Lignon

Somme budgétée : CHF 64'235.00

Proposition diminution : CHF 64'235.00

Somme finale : CHF 0.00

Motif de la modification proposée : urgence climatique

Le commissaire (UDC) motive cet amendement par l'urgence climatique. Il souligne qu'il est possible de faire appel à la bibliothèque Vagabonde et à la nouvelle bibliothèque du Cosmos. Le commissaire (UDC) ajoute que d'excellents ouvrages peuvent être achetés à la brocante du Lignon.

M. AGRAMUNT est étonné du motif de l'urgence climatique invoqué. Il souligne que les prestations offertes par le bibliobus ne sont pas similaires avec celle des livres mis à disposition dans la cabine téléphonique, par exemple. Le bibliobus est un service avec un renouvellement fréquent des ouvrages et qui atteint un public varié. Il n'y a pas de bibliothèque municipale au Lignon. En voulant enlever cette prestation, M. AGRAMUNT estime que l'on supprime une possibilité d'accès à l'instruction pour les habitants du Lignon. Il invite les commissaires à refuser cet amendement. Concernant l'aspect financier, M. AGRAMUNT rappelle que le Fonds intercommunal subventionne les bibliobus ; la Commune paye un montant de CHF 6'400.00 de prestation nette pour le bibliobus. De plus, la Commune a signé une convention avec la Ville de Genève en charge des bibliobus, jusqu'en 2025.

Amendement 5 - déposé par le commissaire (UDC)

Plan principal - page 77 - 1.060.180.00 - Correspondants de nuit

Somme budgétée : CHF 1'060'180.00

Proposition diminution : CHF 260'180.00

Somme finale : CHF 800'000.00

Motif de la modification proposée : nouvelle stratégie sécuritaire.

Un commissaire (PLR) dit n'avoir toujours pas compris l'efficacité sécuritaire des Correspondants de nuit, mais il comprend l'efficacité sociale. Lors de la soirée pour les jeunes atteignant leur majorité, une personne lui a demandé à quoi servent les Correspondants de nuit et s'ils font partie de la Police municipale.

Le même commissaire (PLR) souhaite que la commission de la sécurité réfléchisse à regrouper les Correspondants de nuit avec le reste des forces de la sécurité municipale, dans la rubrique 11 du plan par fonctions. Il estime que ce n'est pas le moment, lors du vote du budget en fin d'année, de réfléchir à la suppression de la ligne, car l'exécutif est obligé de payer les employés qui ne peuvent pas être licenciés du jour au lendemain.

M. STAUB rappelle que la commission sociale a été très active et toutes les commissions ont été très remplies. Il s'engage à faire une présentation du dispositif des Correspondants de nuit au premier trimestre 2023.

La parole n'étant plus demandée, le Président (SOC) soumet les amendements au vote.

Vote amendement 1 - Actions d'entraide à l'étranger

- L'amendement 1 est refusé par 8 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, 2 MCG, 1 PLR), 1 OUI (1 UDC) et 2 abst. (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 ALTERNATIVE).

Vote amendement 2 - Taux des centimes additionnels

- L'amendement 2 est refusé par 7 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR), 1 OUI (1 UDC) et 3 abst. (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG).

Vote amendement 3 - Impôt sur les chiens

- L'amendement 3 est refusé par 9 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR), 1 OUI (1 UDC) et 1 abst. (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).

Vote amendement 4 - Bibliobus du Lignon

- L'amendement 4 est refusé par 10 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR) et 1 OUI (1 UDC).

Vote amendement 5 - Correspondants de nuit

- **L'amendement 5 est refusé par 5 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S), 2 OUI (1 MCG, 1 UDC) et 4 abst. (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR).**

Tous les amendements ont été votés et refusés.

La parole n'étant pas demandée, le Président (SOC) soumet la DA 212 - 22.11 au vote.

Vote DA 212 - 22.11

La DA 212 – 22.11, Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter, est acceptée par 9 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR), 1 NON (1 UDC) et 1 abst. (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).